

**TRAITÉ****ENTRE**

**LE ROYAUME DE BELGIQUE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE, LE ROYAUME DE SUÈDE, LE ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD**

**(ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE)**

**ET**

**LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE, LA RÉPUBLIQUE DE MALTE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE**

**RELATIF À L'ADHÉSION DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE, DE LA RÉPUBLIQUE DE MALTE, DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE ET DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE À L'UNION EUROPÉENNE**

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,

SA MAJESTÉ LA REINE DE DANEMARK,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE,

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA PRÉSIDENTE D'IRLANDE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE,

LE PRÉSIDENT DE MALTE,

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS,

LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE SUÈDE,

SA MAJESTÉ LA REINE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,

UNIS dans la volonté de poursuivre la réalisation des objectifs des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée,

DÉCIDÉS, dans l'esprit de ces traités, à poursuivre le processus de création, sur les fondements déjà établis, d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,

CONSIDÉRANT que l'article 49 du traité sur l'Union européenne offre aux États européens la possibilité de devenir membres de l'Union,

CONSIDÉRANT que la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque ont demandé à devenir membres de l'Union,

CONSIDÉRANT que le Conseil de l'Union européenne, après avoir obtenu l'avis de la Commission et l'avis conforme du Parlement européen, s'est prononcé en faveur de l'admission de ces États,

ONT DÉCIDÉ de fixer d'un commun accord les conditions de cette admission et les adaptations à apporter aux traités sur lesquels l'Union européenne est fondée et ont désigné à cet effet comme plénipotentiaires:

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

Guy VERHOFSTADT  
Premier Ministre

Louis MICHEL  
Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,

Václav KLAUS  
Président

Vladimír ŠPIDLA  
Premier Ministre

Cyrl SVOBODA  
Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères

Pavel TELIČKA  
Chef de la délégation de la République tchèque pour les négociations relatives à l'adhésion à l'Union européenne et ambassadeur et chef de mission de la République tchèque auprès des Communautés européennes

SA MAJESTÉ LA REINE DE DANEMARK,

Anders Fogh RASMUSSEN  
Premier Ministre

Dr. Per Stig MØLLER  
Ministre des Affaires étrangères

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

Gerhard SCHRÖDER  
Chancelier fédéral

Joseph FISCHER  
Ministre fédéral des Affaires étrangères et Vice-Chancelier

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,

Arnold RÜÜTEL

Président

Kristiina OJULAND

Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE,

Konstantinos SIMITIS

Premier Ministre

Giorgos PAPANDREOU

Ministre des Affaires étrangères

Tassos GIANNITSIS

Ministre adjoint des Affaires étrangères

## SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE,

José Maria AZNAR LÓPEZ

Président du gouvernement

Ana PALACIO VALLELERSUNDI

Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Jean-Pierre RAFFARIN

Premier Ministre

Dominique GALOUZEAU DE VILLEPIN

Ministre des Affaires étrangères

Noëlle LENOIR

Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes

## LA PRÉSIDENTE D'IRLANDE,

Bertie AHERN

Premier Ministre (Taoiseach)

Brian COWEN

Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

Silvio BERLUSCONI

Président du Conseil des ministres

Franco FRATTINI

Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,

Tassos PAPADOPOULOS

Président

George IACOVOU

Ministre des Affaires étrangères

## LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE,

Vaira VĪĶE-FREIBERGA

Présidente

Einars REPŠE

Premier Ministre

Sandra KALNIETE

Ministre des Affaires étrangères

Andris KĒSTERIS

Négociateur principal pour l'adhésion de la République de Lettonie auprès de l'Union européenne, sous-secrétaire d'Etat du Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,

Algirdas Mykolas BRAZAUSKAS

Premier Ministre

Antanas VALIONIS

Ministre des Affaires étrangères

## SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG,

Jean-Claude JUNCKER

Premier Ministre, Ministre d'Etat

Lydie POLFER

Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE,

Dr Péter MEDGYESSY

Premier Ministre

László KOVÁCS

Ministre des Affaires étrangères

Dr Endre JUHÁSZ

Ambassadeur de la République de Hongrie auprès de l'Union européenne, négociateur principal pour l'adhésion de la République de Hongrie à l'Union européenne

## LE PRÉSIDENT DE MALTE,

The Hon Edward FENECH ADAMI

Premier Ministre

The Hon Joe BORG

Ministre des Affaires étrangères

Richard CACHIA CARUANA

Chef de la délégation chargée des négociations

## SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS,

Jan Pieter BALKENENDE

Premier Ministre

Jakob Gijsbert de HOOP SCHEFFER

Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,

Dr Wolfgang SCHÜSSEL  
Chancelier fédéral

Dr Benita FERRERO-WALDNER  
Ministre fédéral des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

Leszek MILLER  
Premier Ministre

Włodzimierz CIMOSZEWICZ  
Ministre des Affaires étrangères

Dr. Danuta HÜBNER  
Secrétaire d'État au Ministère des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,

José Manuel DURÃO BARROSO  
Premier Ministre

António MARTINS DA CRUZ  
Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,

Dr. Janez DRNOVŠEK  
Président

Anton ROP  
Premier Ministre

Dr. Dimitrij RUPEL  
Ministre des Affaires étrangères

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,

Rudolf SCHUSTER  
Président

Mikuláš DZURINDA  
Premier Ministre

Eduard KUKAN  
Ministre des Affaires étrangères

Ján FIGEL  
Négociateur principal pour l'adhésion de la République slovaque à l'Union européenne

## LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,

Paavo LIPPONEN  
Premier Ministre

Jari VILÉN  
Ministre du Commerce extérieur

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE SUÈDE,

Göran PERSSON  
Premier Ministre

Anna LINDH  
Ministre des Affaires étrangères

SA MAJESTÉ LA REINE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD,

The Rt. Hon Tony BLAIR  
Premier Ministre

The Rt. Hon Jack STRAW  
Ministre des Affaires étrangères et du Commonwealth

LESQUELS, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme,

SONT CONVENUS DES DISPOSITIONS QUI SUIVENT:

#### *Article 1*

1. La République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovaquie et la République slovaque deviennent membres de l'Union européenne et parties aux traités sur lesquels l'Union est fondée, tels qu'ils ont été modifiés ou complétés.

2. Les conditions de l'admission et les adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée que celle-ci entraîne figurent dans l'acte annexé au présent traité. Les dispositions de cet acte font partie intégrante du présent traité.

3. Les dispositions concernant les droits et obligations des États membres ainsi que les pouvoirs et compétences des institutions de l'Union telles qu'elles figurent dans les traités visés au paragraphe 1 s'appliquent à l'égard du présent traité.

#### *Article 2*

1. Le présent traité est ratifié par les Hautes Parties contractantes en conformité avec leurs règles constitutionnelles respectives. Les instruments de ratification sont déposés auprès du gouvernement de la République italienne au plus tard le 30 avril 2004.

2. Le présent traité entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2004, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés avant cette date.

Si, toutefois, les États visés à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 1, n'ont pas tous déposé en temps voulu leurs instruments de ratification, le traité entre en vigueur pour les États ayant effectué ces

dépôts. En ce cas, le Conseil de l'Union européenne, statuant à l'unanimité, décide immédiatement les adaptations, devenues de ce fait indispensables, de l'article 3 du présent traité, de l'article 1<sup>er</sup>, de l'article 6, paragraphe 6, des articles 11 à 15, 18, 19, 25, 26, 29 à 31, 33 à 35, 46 à 49, 58 et 61 de l'acte d'adhésion, des annexes II à XV et de leurs appendices et des protocoles 1 à 10 qui sont annexés à l'acte d'adhésion; il peut également, statuant à l'unanimité, déclarer caduques ou bien adapter les dispositions de l'acte précité, y compris de ses annexes, de ses appendices et de ses protocoles, qui se réfèrent nommément à un État qui n'a pas déposé ses instruments de ratification.

3. Par dérogation au paragraphe 2, les institutions de l'Union peuvent arrêter avant l'adhésion les mesures visées à l'article 6, paragraphe 2, deuxième alinéa, à l'article 6, paragraphe 6, deuxième alinéa, à l'article 6, paragraphe 7, deuxième et troisième alinéas, à l'article 6, paragraphe 8, deuxième et troisième alinéas, à l'article 6, paragraphe 9, troisième alinéa, aux articles 21 et 23, à l'article 28, paragraphe 1, à l'article 32, paragraphe 5, à l'article 33, paragraphes 1, 4 et 5, aux articles 38, 39, 41, 42 et 55 à 57 du traité d'adhésion, aux annexes III à XIV de cet acte, et au protocole 2, à l'article 6 du protocole 3, à l'article 2, paragraphe 2, du protocole 4, au protocole 8 et aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 4 du protocole 10 y annexés. Ces mesures n'entrent en vigueur que sous réserve et à la date de l'entrée en vigueur du présent traité.

#### *Article 3*

Le présent traité, rédigé en un exemplaire unique, en langues allemande, anglaise, danoise, espagnole, estonienne, finnoise, française, grecque, hongroise, irlandaise, italienne, lettone, lituanienne, maltaise, néerlandaise, polonaise, portugaise, slovaque, slovène, suédoise et tchèque, les textes dans chacune de ces langues faisant également foi, est déposé dans les archives du gouvernement de la République italienne, qui remettra une copie certifiée conforme à chacun des gouvernements des autres États signataires.

EN FE DE LO CUAL, los plenipotenciarios abajo firmantes suscriben el presente Tratado.

NA DŮKAZ ČEHOŽ připojili níže podepsaní zplnomocnění zástupci k této smlouvě své podpisy.

TIL BEKRÆFTELSE HERAF har undertegnede befuldmægtigede underskrevet denne traktat.

ZU URKUND DESSEN haben die unterzeichneten Bevollmächtigten ihre Unterschriften unter diesen Vertrag gesetzt.

SELLE KINNITUSEKS on nimetatud täievolilised esindajad käesolevale lepingule alla kirjutanud.

ΣΕ ΠΙΣΤΩΣΗ ΤΩΝ ΑΝΩΤΕΡΩ, οι υπογεγραμμένοι πληρεξούσιοι υπέγραψαν την παρούσα συνθήκη.

IN WITNESS WHEREOF the undersigned Plenipotentiaries have signed this Treaty.

EN FOI DE QUOI, les plénipotentiaires soussignés ont apposé leurs signatures au bas du présent traité.

DÁ FHIANÚ SIN, chuir na Lánchumhachtaigh thíos-sínihe a lámh leis an gConradh seo.

IN FEDE DI CHE, i plenipotenziari sottoscritti hanno apposto le loro firme in calce al presente trattato.

TO APLIECINOT, attiecīgi pilnvarotās personas ir parakstījušas šo līgumu.

TAI PATVIRTINDAMI tinkamai įgalioti atstovai pasirašė šią Sutartį.

FENTIEK HITELÉÜL az alulírott meghatalmazottak aláírták ezt a szerződést.

B'XIEHDA TA' DAN il-Plenipotenzjarji sottoscritti iffirmaw dan it-Trattat.

TEN BLIJKE WAARVAN de ondergetekende gevolmachtigden hun handtekening onder dit Verdrag hebben gesteld.

W DOWÓD CZEGO niżej podpisani pełnomocnicy złożyli swoje podpisy pod niniejszym Traktatem.

EM FÉ DO QUE, os plenipotenciários abaixo-assinados apuseram as suas assinaturas no final do presente Tratado.

NA DŮKAZ TOHO splnomocnení zástupcovia podpísali túto zmluvu.

V POTRDITEV TEGA so spodaj podpisani pooblaščenči podpisali to pogodbo.

TÄMÄN VAKUUDEKSI ALLA MAINITUT täysivaltaiset edustajat ovat allekirjoittaneet tämän sopimuksen.

SOM BEKRÆFTELSE PÅ DETTA har undertegnede befullmäktigade ombud undertecknat detta fördrag.

Hecho en Atenas, el dieciseis de abril del dos mil tres.

V Aténách dne šestnáctého dubna dva tisíce tři.

Udfærdiget i Athen den sekstende april to tusind og tre.

Geschehen zu Athen am sechzehnten April zweitausendunddrei.

Sõlmitud kuueistkümnendal aprillil kahe tuhande kolmandal aastal Ateenas.

Έγινε στην Αθήνα, στις δέκα έξι Απριλίου δύο χιλιάδες τρία.

Done at Athens on the sixteenth day of April in the year two thousand and three.

Fait à Athènes, le seize avril deux mille trois.

Arna dhéanamh san Aithin ar an séú lá déag d'Aibreán sa bhliain dhá mhíle a trí.

Fatto a Atene, addì sedici aprile duemilatre.

Atēnās, divi tūkstoši trešā gada sešpadsmitajā aprīlī.

Priimta du tūkstančiai trečių metų balandžio šešioliktą dieną Atėnuose.

Kelt Athénban, a kétezerharmadik év április havának tizenhatodik napján.

Magħmul f'Ateni fis-sittax-il jum ta' April fis-sena elfejn u tlieta.

Gedaan te Athene, de zestiende april tweeduizenddrie.

Sporządzono w Atenach, dnia szesnastego kwietnia roku dwa tysiące trzeciego.

Feito em Atenas, em dezasseis de Abril de dois mil e três.

V Aténách šestnástého apríla dvetisícetri.

V Atenah, dne šestnajstega aprila leta dva tisoč tri.

Tehty Ateenassa kuudentenatoista päivänä huhtikuuta vuonna kaksituhattakolme.

Som skedde i Aten den sextonde april tjugohundratre.



Pour Sa Majesté le Roi des Belges  
 Voor Zijne Majesteit de Koning der Belgen  
 Für Seine Majestät den König der Belgier

Cette signature engage également la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale.

Deze handtekening verbindt eveneens de Vlaamse Gemeenschap, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap, het Vlaamse Gewest, het Waalse Gewest en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Diese Unterschrift bindet zugleich die Deutschsprachige Gemeinschaft, die Flämische Gemeinschaft, die Französische Gemeinschaft, die Wallonische Region, die Flämische Region und die Region Brüssel-Hauptstadt.

Za prezidenta České republiky

For Hendes Majestæt Danmarks Dronning

Für den Präsidenten der Bundesrepublik Deutschland

*Frank-Walter Steinmeier*

Eesti Vabariigi Presidendi nimel

*Leider* *Ki Kallast*

Για τον Πρόεδρο της Ελληνικής Δημοκρατίας

*Κ. Καραμανλής* *Νίκος Α. Καραμανλής*

Por Su Majestad el Rey de España

*Juan Carlos I* *Ανδρέας*

Pour le Président de la République française

*Dallaire de Villeneuve*  
*[Signature]*

Thar ceann Uachtarán na hÉireann  
For the President of Ireland

*Áine Ó Corráin*  
*[Signature]*

Per il Presidente della Repubblica italiana

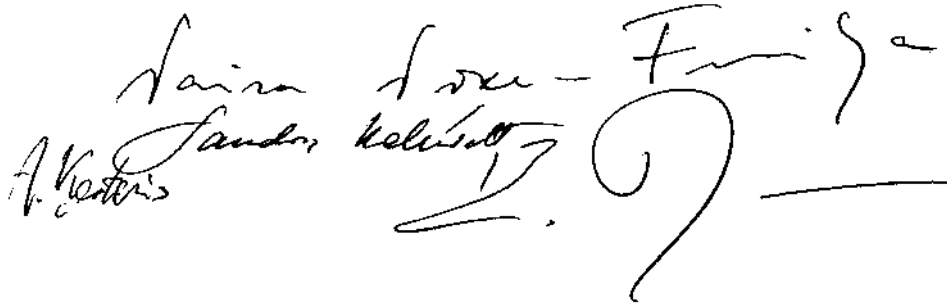
*Mario Monti*  
*[Signature]*

Για τον Πρόεδρο της Κυπριακής Δημοκρατίας

*Zois Liotopoulos*  
*[Signature]*

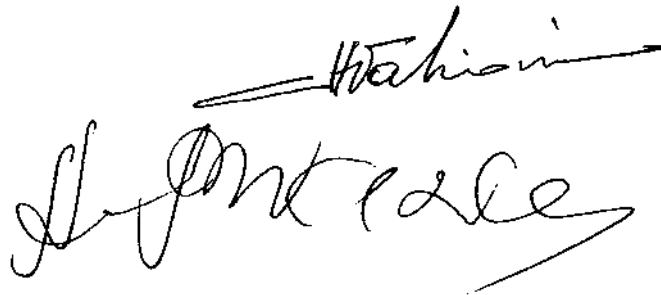
Latvijas Republikas Valsts prezidentes vārdā

Daira Ione-Friņa  
 Sandra Keliņa  
 A. Vesteris



Lietuvos Respublikos Prezidento vardu

Valdas Adamkus  
 D. P. K.

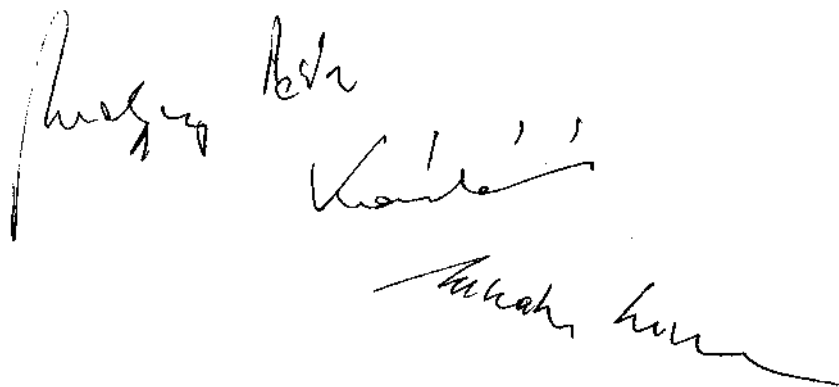


Pour Son Altesse Royale le Grand-Duc de Luxembourg

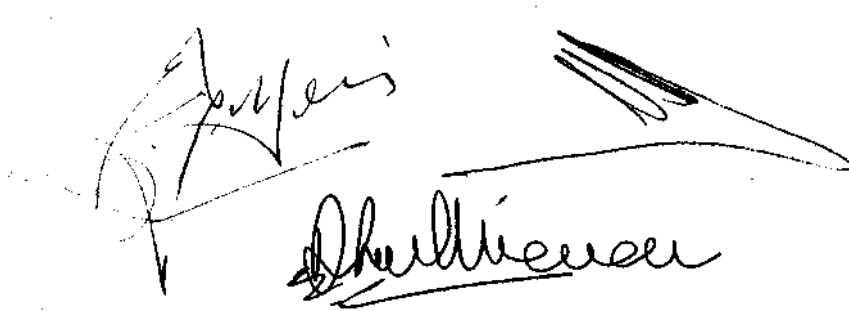


A Magyar Köztársaság Elnöke részéről

Magyar Köztársaság Elnöke részéről  
 Károlyi Mihály  
 Károlyi Mihály

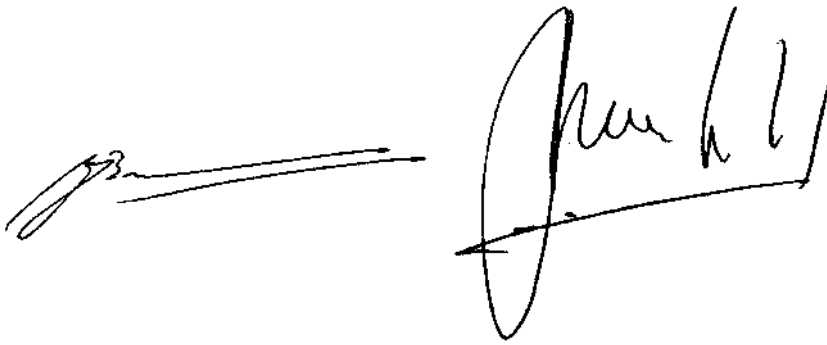


Għall-President ta' Malta



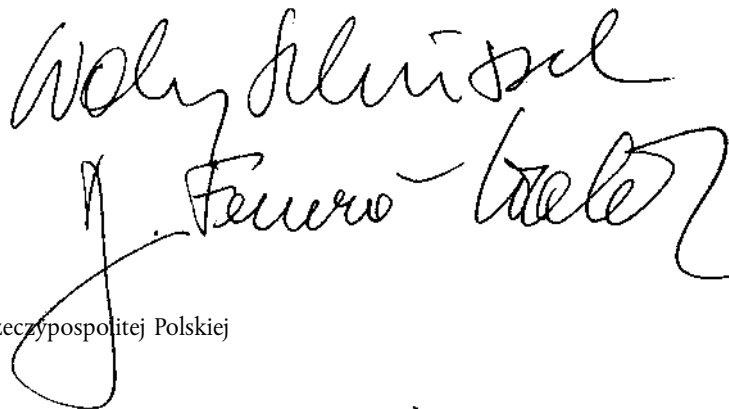
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Għall-President ta' Malta', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Voor Hare Majesteit de Koningin der Nederlanden



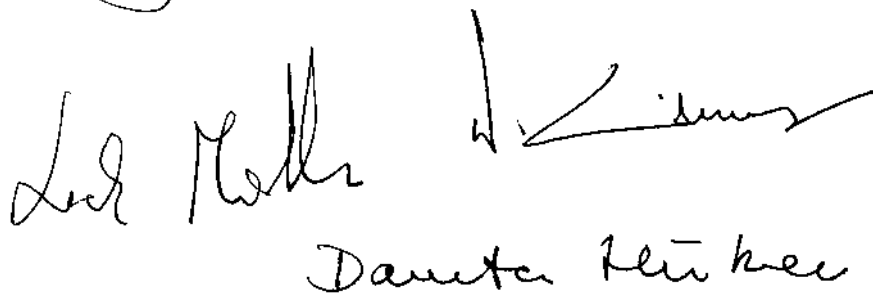
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Koningin', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Für den Bundespräsidenten der Republik Österreich



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Für den Bundespräsidenten der Republik Österreich', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Za Prezydenta Rzeczypospolitej Polskiej



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Za Prezydenta Rzeczypospolitej Polskiej', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

Pelo Presidente da República Portuguesa

*M. Matos*

Za predsednika Republike Slovenije

*Janez Drnovsek*

Za prezidenta Slovenskej republiky

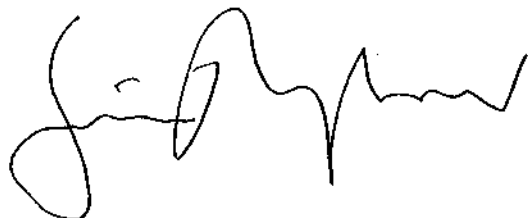
*Andrej Lehy*  
*Andrej Lehy*  
*Andrej Lehy*

Suomen Tasavallan Presidentin puolesta  
För Republiken Finlands President

*Jari Ihalainen*

*Jari Ihalainen*

För Konungariket Sveriges regering



For Her Majesty the Queen of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland

Tony Blair



—

